



# DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 15/09/2008

DATE DE LA CONVOCATION : 05/09/2008  
DATE D'AFFICHAGE : 05/09/2008

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
23	23	22

L'an deux mille huit, le quinze septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

**PRESENTS** : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, GRANGE André, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, GINOT Marc, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, Mmes FONTVIEILLE Françoise, DUFOUR Françoise, M. LYON Christophe, Mme LYONNET Joëlle, MRS GALICHET Eric, DACHEUX Eric, Mmes BOSCO Blandine, MICHEL Sandrine, MRS PAYS Hervé et DUPIN Gilles.

**ABSENTS** : Mme PALMIER Sandrine, avec pouvoir à Mme BECARD.

Mme BOSCO Blandine est élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h45.

M. le Maire demande l'approbation du compte rendu du dernier conseil municipal  
Le Conseil Municipal approuve le Compte rendu de la séance précédente (22 voix pour + 1 pouvoir).

Ordre du jour :

## 1 - Avancement du dossier « Parking de la Gare »

M. le Maire nous informe que la direction du Réseau Ferré de France accepterait la vente de la parcelle à la valeur définie par les « Domaines » soit : 3000 m<sup>2</sup> estimés à 7 € le m<sup>2</sup>, total 21000 €. Ils céderaient également à titre gracieux la parcelle située vers la passerelle en face de la gare, qui pourrait éventuellement servir de parking pour handicapés.

Un courrier de confirmation doit suivre.

M JONINON demande si le bâtiment est à vendre, le projet du parking est prévu avec sa démolition. Le Réseau Ferré de France ne souhaite pas le vendre pour le moment, et nous informera d'une éventuelle vente.

M Dupin souhaite que la demande d'acquiescer ce bâtiment soit renouvelée, celui-ci est plutôt un handicap pour la SNCF et pour la municipalité. Alors une nouvelle étude s'imposerait pour modifier la rampe d'accès et l'on ne peut pas concevoir l'aménagement d'un parking en laissant le bâtiment en état.

M Dacheux demande une réunion de la commission de Voirie pour réflexion avec l'intervention du Cabinet REALITE, en vue d'une vente début 2009, et d'un projet d'aménagement qui ne gênera pas une 2<sup>e</sup> tranche de travaux s'il y a acquisition du terrain.

M JONINON dit que si la SNCF ne se décide pas pour vendre le bâtiment il faut prévoir un aménagement provisoire, (goudron bicouches) ceci, afin d'améliorer la circulation et de sécuriser le passage à niveau.

## 2 - Compte-rendu de la commission technique du 5/09 :

1/M JONINON propose une réunion de la commission début Octobre afin de chiffrer: le recalibrage de la RD1082 du carrefour à ORPEA, de visiter les chemins qui ont des travaux de réfection à prévoir.

2/M BACCONIN confirme que le type de panneau d'affichage double face et multi lignes a été retenu, qu'un appel d'offre va être lancé, nous attendrons le retour, pour délibérer.

3/Projet d'installation de Capteurs solaires sur la salle polyvalente :

M Le Maire confirme que le SIEL se propose de financer pour un montant de 319 000 € l'installation des panneaux photovoltaïques en lieu en remplacement des tuiles sur environ 25% de la toiture de la salle polyvalente côté sud (côté stade) de manière à éviter les gouttières lors des forts orages.

En contrepartie le SIEL reste propriétaire du générateur pendant 20 ans, il assure l'entretien, et bénéficie de l'énergie produite.

M PAYS propose d'étudier le coût pour une prise en charge par la municipalité.

M GINOT de part son expérience nous informe que le coût d'un tel chantier sera trop élevé pour la municipalité.

Mme LYONNET n'est pas convaincue et demande à ce que HELIOSE nous conseille, le SIEL ne sera pas perdant sur ce type d'installation et souhaite qu'un comparatif soit fait.

M. Le Maire rappelle qu'aucune décision n'a été prise et qu'il s'engage à réunir la commission d'Energie renouvelable au plus vite.

**3 – Délibération acceptant le bail de Gré à Gré entre la commune (propriétaire) et la Caisse D'Epargne pour l'occupation des locaux de 27 m<sup>2</sup> rue du 11 Novembre pour un montant de 1674 € par an :**

M JONINON demande si le locataire « Demeure Régionale de France » est informé. M. le DGS nous confirme que ce dernier déménagerait et effectue la lecture du bail rédigé par la Caisse d'Epargne.

La surface est exactement 26,21 m<sup>2</sup> pour un loyer de 1625 €, les locaux sont loués exclusivement pour l'activité du preneur.

M DACHEUX s'interroge sur l'évaluation du prix du m<sup>2</sup>. M. le DGS confirme que celui est fixé par rapport au prix marché soit 62 € le m<sup>2</sup>/an. M FRECON rajoute que la Caisse d'Epargne s'appuie sur son réseau pour établir le prix.

M JONINON remarque que le quartier et l'étage de l'immeuble seront rénovés.

**Vote : 21 Pour et 2 abstentions**

**4 – Délibération acceptant le Bail de Gré à Gré entre la commune (propriétaire) et Mme Van UNEN, vétérinaire, qui souhaite installer son activité dans les locaux de 65 m<sup>2</sup> laissés par LAGRELLE IMMOBILIER au 34 rue de Roanne pour un montant de 4800 € par an chauffage compris :**

La Sté LAGRELLE IMMOBILIER libère le bâtiment dès le 30 Septembre 2008. Mme Van UNEN a visité les locaux et est d'accord sur le prix du loyer. Elle exercera les soins auprès des animaux domestiques ce qui ne nécessite pas l'installation d'une radio.

**Vote : 22 Pour et 1 abstention**

**5- Compte-rendu de la commission d'appel d'offre pour le marché des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Chanlat et délibération du Conseil Municipal pour autoriser M Le Maire à passer le marché avec l'entreprise retenue :**

M le Maire fait une présentation du compte rendu de la commission d'appel d'offre, cinq entreprises ont répondu selon les critères de référence, prix, délai, qualité environnementale et matériaux :

TPCF et COLAS	:	95 501.00 € délai 5 semaines
EUROVIA BALMONT	:	85 333.00 € délai 3 semaines

SMTF	:	89 822,60	□ délai 8 semaines
EIFFAGE / APPIA	:	85 631,85	□ délai 4 semaines
Variante	:	83 287,80	□ délai 4 semaines
NAULIN S.A.	:	89 602,95	□ délai 4 à 5 semaines
Sous-traitance pour enrobés.			

Après concertation et négociation la Sté Eurovia Balmont est retenue, celle-ci propose les travaux pour 85 333 □.

Mme LYONNET, puis M DACHEUX font remarquer qu'il est bien dommage qu'aucune réunion de commissions n'ait pas été fixée avant la décision de la commission d'appel d'offre. Il y a plusieurs façons d'aménager une zone, et que des questions sur les différents critères, notamment sur l'environnement auraient pu être soulevées (récupération d'eau pour les entreprises...).

M JONINON rajoute que si la Zone s'agrandie, une étude hydraulique sera faite.

Le DGS précise qu'il faut respecter le PLU et que nous devons rester dans le cadre de préconisation.

**Vote** : 15 Pour et 1 Contre et 7 Abstentions.

#### 6 - *Compte-rendu de la commission des finances* :

M. FRECON fait une présentation détaillée des différents postes de fonctionnement de la commune de l'exercice 2007 par rapport à l'exercice 2006 :

**Dépenses** : les dépenses courantes ont progressé de 13,74 %, mais restent inférieures à la moyenne départementale de 6,05 %. Le poste Personnel est le plus important (42,72 %), et a progressé de 9,89 %. Le poste achats et services externes représente 37 % des dépenses, et on remarque que le poste Alimentation est en hausse (+ 27%), et surtout les fournitures tant administratives que le petit Equipement (+123 % et 34 %). Mais le poste Entretien mérite attention car il progresse de 109 % . Les charges financières ne représentent que 2% des dépenses courantes. Les contingents (Siel et Sdis ) ont progressé de 52 % et représentent 7.45 % des dépenses. Enfin les subventions ont diminué de 30 % mais sont supérieures à la moyenne départementale.

**Recettes** : les recettes courantes ont stagné (+ 0,44 %) et sont inférieures à la moyenne départementale (-13 %). Les impôts locaux représentent 45 % des recettes courantes et restent supérieures de 10,79 % à la moyenne départementale. La Taxe Professionnelle est la plus importante des ressources fiscales (41,83 %). Viennent ensuite la taxe foncière sur le bâti (32,84 %), puis la taxe d'habitation (23,14 %) et enfin la taxe foncière sur le non bâti (2,19 %). La taxe professionnelle a un taux inférieur de 29,64 % au taux moyen départemental, et son produit est inférieur de 33,49 % au produit moyen départemental, d'où une relative faiblesse des bases de la commune en ce domaine. Cette situation est sans doute temporaire en l'attente de l'impact de la Sté SAMRO qui produira son plein effet en 2009.

La Dotation Globale et Fonctionnement et Dotation de Solidarité Rurale progresse de 3,29 % par rapport à 2006 et représente 30,51 % des recettes.

Ainsi les impôts locaux et la DGF composent 75 % des recettes de fonctionnement, alors que pour d'autres communes le taux est entre 80 et 85 %.

Les attributions de compensation ont baissé de 8,78 %, et restent supérieures à la moyenne départementale de 110,70 %. Elles représentent 7,80 % des recettes.

A noter une réduction de la Dotation de Compensation de Taxe Professionnelle de 43,27 % par rapport à 2006. Mais cette baisse ne devrait pas se reproduire en 2008.

Les locations et les produits telles les recettes de la régie de restaurant scolaire forment 12 % des recettes de fonctionnement.

**La Capacité Autofinancement Nette** concrétise l'autofinancement potentiel de la commune : elle résulte de la différence entre d'une part, les recettes courantes de fonctionnement et d'autre part, les dépenses courantes augmentées des annuités d'emprunts. Les comptes de la commune sont tant en dépenses qu'en recettes, d'un niveau inférieur à la moyenne départementale avec un différentiel défavorable puisque l'écart des recettes (-13,46 %) est plus fort que l'écart des dépenses (-6,05 %). Les comptes de l'année 2007 ont certes, permis de dégager une CAF Nette de 158 512 □. Mais elle diminue de 41,59 % entre 2006 et 2007.

Cette perte de potentiel d'autofinancement résulte de l'effet « ciseaux » des comptes de fonctionnement 2007 à savoir une stagnation des recettes courantes + 0,44 %, une hausse des dépenses de 13,74 %.

Elle n'est pas grevée par une forte annuité d'emprunt, bien au contraire.

C'est donc bien l'évolution de la section de fonctionnement qu'il convient d'étudier, car si la tendance 2007 venait à perdurer la marge d'autofinancement disparaîtrait en moins de deux ans.

Pour financer l'ensemble des projets, il est indispensable de dégager une capacité d'autofinancement d'au moins de 200 000 € par an, d'où la nécessité de développer les bases des impôts locaux, et plus particulièrement celle de la taxe professionnelle. C'est par ce moyen que, sans augmenter les taux d'imposition, nous maintiendrons une CAF à un niveau compatible avec les investissements...

Aussi, l'année 2009 est attendue afin de connaître l'apport de la taxe professionnelle de la Sté SAMRO et son impact éventuel sur l'attribution de compensation en clair quel sera le gain net pour les finances communales... ?

**Dette :** Au 31/12/2007 elle s'élevait à 667 380 €. La moyenne départementale est 2,38 % supérieure à l'endettement de BALBIGNY. Son annuité est de 123 033 € soit un taux d'endettement de 7,14 % par rapport aux recettes courantes de fonctionnement, en 2009 l'annuité passe à 111 260 €. En extirpant l'impact de la Gendarmerie (prêt et loyer), le taux d'endettement descend à 3 %.

### **Perspectives pour 2009, il faut renforcer notre capacité autofinancement :**

Les charges du personnel vont progresser, de par le projet de création d'un poste d'animateur, et transformation d'autres postes, et de par des contraintes extérieures à un développement de missions administratives (regroupement état civil) qui vont nécessiter un renforcement de l'équipe administrative.

Les charges dues au développement de services communaux : le restaurant scolaire avec hausse des dépenses d'alimentation plus rapides que les ventes des repas, et prévoir du renfort pour la garderie.

Les recettes essentiellement l'apport de la Taxe Professionnelle 2009. L'impact de la Zone de Chanlat sur les recettes fiscales pas avant 2010-2011 ? Vente de parcelles en 2008, aménagement des entreprises en 2009, impôt en 2010... Pas d'augmentation des taux d'imposition.

Pour l'aménagement de zones, la méthode consiste à recourir à la ligne de trésorerie, les ventes devant équilibrer l'ensemble « acquisition aménagement », et pour les acquisitions destinées à intégrer durablement le patrimoine communal recours à l'emprunt.

M DACHEUX demande s'il a été question d'une étude de financement Solidaire (SICAV...)

M FRECON confirme que les comptes à termes sont ouverts en principe au Trésor Public.

Pour un placement en valeurs « fond social » (SICAV spécialisée, Fonds Communs de Placement) il faudrait demander l'autorisation en Sous-préfecture.

**7 – Lecture des résultats du sondage auprès des familles ayant des enfants à l'école Publique concernant le sens de circulation de la rue du port et les parents intéressés par une garderie étendue à 12 h 15 permettant aux enfants de manger chez eux.**

**Résultat du sondage lu par Mme BECARD :**

90 réponses reçues :

1/ Pour le changement de sens de circulation de la rue du Port :

65 souhaitent garder le même sens, et 11 voudraient le changement de sens.

2/ Pour la garderie : seulement 6 familles ont répondu.

M LYON et Mme MICHEL en tant que parents d'élèves, font remarquer qu'après discussion avec certains parents, ceux-ci n'ont pas répondu de peur de s'engager auprès de l'école.

M DACHEUX est surpris que le temps supplémentaire ait été réduit de 5 minutes ; l'horaire de 12 h 15 passé à 12 h 10, il précise que la commission, pour le principe aurait dû être informée de cette modification et de la rédaction de ce questionnaire.

M. le DGS répond qu'il s'agit d'une question de moyens financiers, et que la garderie pourrait être mise en place à partir de 10 élèves, donc pas de garderie pour cette année.

Mme BECARD rappelle les effectifs des écoles de Balbigny :

Maternelle : 77 élèves dont 75 de Balbigny

Primaire : 132 élèves dont 131 de Balbigny

- Ecole St Joseph : 139 élèves dont 100 de Balbigny
- Collège : 434 élèves dont 141 de Balbigny

M DACHEUX revient sur le projet des travaux du restaurant scolaire, et demande en attendant l'arrivée de l'autoroute de réfléchir pour installer un deuxième service.

M. le DGS nous informe que l'effectif pour cette année est stable, et M FRECON rappelle que ce problème a été déjà évoqué lors du dernier Conseil Municipal du 7 Juillet, et devait être discuté dans une prochaine réunion avec la commission Scolaire et la commission bâtiment.

**8 – Information sur la demande du magasin « Champion » qui souhaite déménager et s'installer sur la zone de Valencieux (Terrains de M LAURIER) :**

M Le Maire informe de la situation géographique du terrain, qui se trouve à Valencieux en face de la Déchetterie, et confirme que celui-ci a été acheté ces derniers jours.

Mme MICHEL demande si la Commune a un droit de préemption, et comment est classé le terrain.

M. le DGS précise que si le Conseil Municipal veut avancer sur cette décision, il faut classer le terrain en 1AUE en urbanisation immédiate, et il propose une nouvelle réunion de travail avec le cabinet REALITE pour établir un échéancier, voir les arguments et les motifs pour débloquer le dossier. M Le Maire confirme que la décision se fera dans un délai de 6 mois à 18 mois, mais que ce sera plus autour de 6 mois pour modifier ou réviser le PLU.

M DUPIN fait remarquer que l'emplacement actuel du magasin Champion est idéal pour les personnes âgées et les mamans qui déposent leurs enfants à l'école, et que le centre d'attraction qu'il crée va être déplacé. Et d'autre part, la population va se rapprocher du centre de Balbigny puisqu'il y a plusieurs projets immobiliers.

M Maire nous informe que les propriétaires du magasin Champion souhaite agrandir la surface et installer d'autres commerces de type restaurant, et qu'il n'est pas exclu que le magasin GammVert déménage lui aussi.

Mrs PAYS et JONINON s'interrogent sur le devenir des bâtiments vides car la zone est classée commerciale.

Mme MICHEL et M DACHEUX demandent à ce que l'on travaille ensemble sur ce projet en réunion de commission, et peut être avec les commerçants locaux.

Une discussion est engagée et le conseil est d'accord pour travailler ensemble en commission.

M DUPIN propose de faire un bilan des travaux en cours ainsi que sur le fonctionnement des commissions.

**9 – Suite à la réunion de travail concernant la future ZAC du Levant, le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'intérêt de lancer une consultation et trouver un aménageur public ou privé pour commencer une première tranche de travaux :**

M JONINON confirme qu'il est impératif d'avancer sur ce projet car ce terrain est communal.

Mme LYONNET demande à voir le cahier des charges, qu'il n'est pas possible de se prononcer sans avoir connu le dossier.

M FRECON signale que le PLU est déjà fixé, cette zone est une zone d'habitation, qu'il faut travailler sur le règlement de la ZAC.

M Le Maire propose qu'après une prochaine réunion de commission nous passerons au vote.

M DACHEUX demande que soit lancé un appel d'offre entre la concurrence Public et Privé, et que le cahier des charges soit rédigé.

**10 – Immeuble Bivon : ce tènement a été placé en zone réservée au PLU. Un arrêté de péril a été pris cette année sur cet immeuble dont les dépendances s'effondrent sur le terrain voisin. Le Conseil Municipal doit statuer sur le devenir de cet immeuble : doit-on recourir à une acquisition au nom de l'utilité publique et rechercher un promoteur pour reconstruire un ensemble immobilier de qualité :**

M Le Maire précise qu'il s'agit du troisième arrêté de péril, Le bâtiment est à vendre, il est en indivision, le notaire recherche les héritiers. Si ceux-ci sont d'accord la commune est dans l'obligation d'acheter l'immeuble dans un délai d'un an.

Il souligne également que le PLU prévoyait que cette zone soit aménagée ou reconstruite avec au moins 25% de logements pour vocation sociale, et une partie commerciale. Le prix est fixé par les

Domaines.

M JONINON précision que la commune peut acheter puis revendre à un promoteur, mais avant il faut connaître la valeur.

**Vote pour acheter l'immeuble** : Pour 22, Contre : 1

**Vote pour rechercher un promoteur** : Pour : 12, Contre : 7, Abstention : 4

**11 – Demande de subvention de l'AS FINERBAL :**

L'association FINERBAL Football (club des jeunes jusqu'à moins 18 ans des communes de Ste Foy St Sulpice, Nervieux et Balbigny) par courrier du 22 Août informait M Le Maire et ses élus de l'organisation de leur tournoi le 20 Septembre, et demandait :

Une participation de 247 € permettant de régler la facture des lots distribués en fin de tournoi aux jeunes joueurs correspondant à 1/3 du montant (participation des communes de Ste Foy et Nervieux)

Une subvention pour aider le club à financer la formation de stage initiateur 1 de deux joueurs des clubs de Balbigny ou de Nervieux.

**Vote à l'unanimité pour la participation de 247 €.**

Pour la formation au stage initiateur, un courrier sera envoyé à l'AS FINERBAL afin que le club présente un budget prévisionnel, la somme à attribuer sera voté lors d'un prochain Conseil Municipal.

**QUESTIONS DIVERSES :**

- 1 M DACHEUX demande à ce que soit programmée une réunion de travail entre tous les conseillers et faire un bilan des six mois, des chantiers en cours, et des commissions en place. Il semble que la majorité des conseillers municipaux soient d'accord pour que cette rencontre ait lieu.
- 2 M DACHEUX voudrait savoir si la réunion avec l'ensemble du personnel communal aura lieu.
- 3 M DACHEUX demande à ce que la RD1082 soit plus sécurisée, par une zone 30, et peut être envisagé une intervention des gendarmes pendant les heures de début et fin de classes.  
M Le Maire précise qu'avec l'installation des barrières devant les commerces les piétons seront obligés de traverser sur les passages pour piétons.  
M Le Maire doit se renseigner auprès du Conseil Général pour le ralentissement sur une voie à grande circulation.
- 4 M Le Maire nous informe avoir eu une réponse de la SNCF sur le tonnage autorisé sur le pont Lachat : 12 tonnes à l'essieu, et que dorénavant beaucoup de camions passeront par le carrefour et non plus le long du chemin de fer.  
Il nous informe de travaux à partir du 29/09 sur la RN 7 au niveau du Pin Bouchin, une déviation va être mise en place, et les véhicules devront passer par Violay pour rejoindre Tarare, ce qui veut dire que la circulation de camions va augmenter pendant quelques semaines dans Balbigny.
- 5 Un local appartenant au Conseil Général, occupé auparavant par la D.D.E. situé avant le pont de la Loire à gauche en direction de Nervieux, intéresse un artisan carreleur de Balbigny pour entreposer son matériel. Ce bâtiment est estimé à 30 000 €.  
Une discussion est engagée à propos du terrain se trouvant devant le local.  
Mme BECARD propose de suspendre la décision pour réfléchir sur l'attribution de la surface du terrain qui pourra être vendu avec le local.
- 6 M JONINON fait part de la demande de M et Mme NOALLY, qui souhaite donner le nom « Chemin de Chamaroux » à la voie d'accès à leur habitation en construction le conseil approuve.

- 7 M DUPIN regrette qu'aucune délibération de commission n'ait eu lieu pour le feu d'artifice de la fête de Balbigny. M. le DGS informe qu'il a couté près de 2 900 € HT .
- 8 M GRANGE donne des nouvelles du CLSH de Balbigny, et informe que celui-ci va prendre place dès Octobre en période périscolaire tous les mercredis et petites vacances, pour environ 25 enfants. Mme BONNOT demande l'autorisation d'occuper la salle Concillon tous les mercredis.  
Il remercie et félicite Mme BONNOT pour le gros travail effectué pour le bon fonctionnement du centre de loisirs et propose qu'elle vienne présenter le centre de loisir dans un prochain Conseil. Quelques chiffres de l'été 2008 : 150 enfants inscrits sur la période du 7/07 au 29/08, avec une moyenne de 45 enfants par semaine. 1000 repas servis, 1500 journées.
- 9 M GRANGE rappelle que la gratuité de location des salles est uniquement pour les associations de Balbigny.
- 10 M GALICHET pose une question sur la Communauté de Communes afin de savoir si des Commissions se sont mises en place.  
M Le Maire informe qu'une réunion est fixée aux Conseillers de Communauté de Communes le 24 Septembre, et que des commissions vont être définies.
- 11 Mme DUFOUR invite tout le monde à la marche à but humanitaire du 28/09/08, et évoque le problème du mal entendu concernant la location de la salle Concillon. En effet celle-ci a été réservée par une autre association le samedi, et donc les membres vont être contraints de préparer la salle très tôt le dimanche matin, plutôt que la veille.

Fin de séance à 24h00

## **APPROBATION DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET Mme CORBESIER – VAN UNEN**

M. le Maire donne lecture d'un projet de bail entre la commune et Mme CORBESIER (épouse VAN UNEN), pour la location des bâtiments communaux situés au rez-de-chaussée du 34 rue de Roanne.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de bail entre la commune et Mme CORBESIER, pour la location du local situé 34 Route de Roanne au rez-de-chaussée. Le montant du loyer est fixé à 4800 € / an réactualisable chaque année à la date anniversaire du contrat. M. le Maire a tout pouvoir pour signer les diverses pièces et mener à bien cette affaire.

## **APPROBATION DE BAIL ENTRE LA COMMUNE ET LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE**

M. le Maire donne lecture d'un projet de bail entre la commune et la CAISSE D'EPARGNE LOIRE-DROME-ARDECHE, pour la location du local communal situé au rez-de-chaussée du 9 rue du 11 Novembre.

Suite à cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de bail entre la commune et la CAISSE D'EPARGNE, pour la location du local situé 9 rue du 11 novembre 1918 au rez-de-chaussée. Le montant du loyer est fixé à 1625 € / an réactualisable triennalement à la date anniversaire du contrat. M. le Maire a tout pouvoir pour signer les diverses pièces et mener à bien cette affaire.

## **AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITE DE CHANLAT COMPTE RENDU DE LA C.A.O. APPROBATION DU MARCHE**

M. le Maire expose que suite à la publication de l'appel à concurrence sous forme de marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Chanlat, la commission d'appel d'offre s'est réunie le 5 septembre pour statuer sur les offres.

M. le Maire donne lecture des propositions de la CAO. Cinq entreprises ont répondu selon les critères de référence, prix, délai, qualité environnementale et matériaux :

TPCF et COLAS	95 501.00 €	délai 5 semaines
EUROVIA BALMONT	85 333.00 €	délai 3 semaines
SMTF	89 822,60 €	délai 8 semaines
EIFFAGE / APPIA	85 631,85 €	délai 4 semaines
NAULIN S.A.	89 602,95 €	délai 4 à 5 semaines

La commission a déclaré l'entreprise EUROVIA-BALMONT la mieux-disante et propose de lui attribuer le marché. M. le Maire invite le conseil à se prononcer.

Suite à l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions de la commission d'appel d'offre pour l'aménagement de la zone d'activité de Chanlat.

Après contrôle de légalité de la procédure, M. le Maire est autorisé à signer le marché avec l'entreprise Eurovia-Balmont et à le notifier puis à faire procéder à l'exécution des travaux par ordre de service.

Ont signé au registre tous les membres présents,  
Certifié conforme,  
*Délibération exécutoire après réception par le contrôle de légalité,*  
A BALBIGNY le 9 octobre 2008.  
Le Maire,